

Collège électoral français
 Canton électoral :
 Bureau principal de canton C

**ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN
 DU 26 MAI 2019.**

Procès-verbal

Le mardi à 16 heures, le bureau principal de canton C, ayant constaté que le nombre des témoins et des témoins suppléants désignés, pour les différents bureaux de vote et de dépouillement, par des candidats présentés isolément à l'élection du Parlement européen, excède trois pour un même bureau, a procédé à un tirage au sort en vue de ramener le nombre des témoins au nombre admis.

Le tirage au sort a assigné aux témoins et aux témoins suppléants dont les nom et prénoms sont indiqués ci-dessous, un autre bureau de vote ou de dépouillement que celui désigné par les candidats, à savoir :

Nom et prénoms (1)		N° de la liste de candidats ayant désigné les témoins	Bureau de vote assigné par le tirage au sort	Bureau de dépouillement C assigné par le tirage au sort
des témoins	des témoins suppléants			
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du
.....	N° au lieu du au lieu du

(1) Les nom et prénoms sont précédés de la mention : Madame (M^{me}) ou Monsieur (M.).

